

## Modèle d'attestation de stage

Logo de l'organisme d'accueil	<b>ATTESTATION DE STAGE</b> <b>BTS Management en hôtellerie restauration</b> <b>À remettre au stagiaire à l'issue de la période de stage</b>
-------------------------------	--

**Entreprise d'accueil : Nom ou dénomination sociale :**

Activité principale :

☎

**Certifie que**

**Le stagiaire :** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

☎ \_\_\_\_\_ mél : \_\_\_\_\_

ÉTUDIANT EN BTS MHR au sein de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation :

**A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études**

**DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin de stage : Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Représentant une **durée totale** de .....nombre de semaines.

**MISSIONS PRINCIPALES CONFIEES AU STAGIAIRE (mention obligatoire) :**

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits et congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L. 124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois.

**MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE**

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de \_\_\_\_\_ €

<p><b>L'attestation de stage</b> est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à la retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants <b>dont le stage a été gratifié</b> la possibilité de faire valider celui-ci dans la <b>limite de deux trimestres</b>, sous réserve du <b>versement d'une cotisation</b>. La <b>demande est à faire par l'étudiant dans les deux années</b> suivant la fin du stage et sur <b>présentation obligatoire de l'attestation de stage</b> mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L351-17 / code de l'éducation art. D. 124-9).</p>	<p><b>Fait à</b> _____ <b>Le</b> _____</p> <p>Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil</p>
--	---